

Commission Services à la population
Compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2018

Personnes présentes :

Membres de la commission : Monsieur Deschamps - Madame Donnat – Monsieur Gaucher
Madame Golf – Monsieur Joulin – Madame Prebay

Personnel CCF : Monsieur bonnet - Madame Moulin

Personnes excusées : Mesdames Bence et Jambut

1 Retours sur dossiers en cours

1.1 Plan mercredi

1.2 Site de Loury

Madame Donnat : la question de la sécurisation de ce site (espace extérieur clôturé) est particulièrement importante du fait de la proximité immédiate d'une des routes principales.

1.3 Site de Vennecy

Plusieurs actions en cours, pour traiter l'urgence ainsi que le plus long terme

2 Point sur les Ram – évolutions de leurs missions avec la dernière lettre circulaire de 2017

- Au sujet de la mission complémentaire « optionnelle / obligatoire » de **lieu d'information / guichet unique** : compte tenu du fait que les critères d'appréciation de la notion de guichet unique semblent adaptables en fonction du type et de la structuration de l'offre d'accueil existant sur le territoire, les membres de la commission préconisent le fait d'inscrire l'action de nos Ram en « guichet unique ».
- Augmenter les départs en formation continue des assistants maternels

Question Monsieur Deschamps : comment sont financées ces formations ?

Éléments de réponse fournis par Monsieur Joulin : avant tout, l'organisme AGEFOS est l'organisme paritaire collecteur de cette branche professionnelle. Ils financent les formateurs dispensant des formations aux assistants maternels, dans le cadre de la formation continue et peuvent également prendre en charge une partie des coûts de l'assistant maternel (ex : frais de déplacement). Le rôle de l'animateur du Ram est alors de dispenser l'information, et jouer un rôle facilitateur (ex : trouver des salles sur le territoire pour permettre la mise en place d'une session de formation)

D'autres formations peuvent être proposées par les Ram, au travers de leur budget de fonctionnement, avec ou sans subvention extérieure (ex : Reaap).

- **Le soutien à la parentalité** : mission rajoutée dans la nouvelle lettre circulaire des ram

Il ne s'agit pas d'une mission supplémentaire des animateurs de Ram, mais d'une reconnaissance de la CNAF, du rôle important joué par les animateurs de Ram, sur cette question du soutien à la parentalité, reconnaissance voulue par les animateurs de Ram.

Après échange en commission, proposer des actions parentalités est intéressant, à condition que cela soit réalisé de façon concertée par rapport aux autres actions dans ce domaine, proposées par différents acteurs locaux (les mairies, associations (familles rurales, associations de parents d'élèves ...))...

Il pourrait donc être intéressant, en tout premier lieu, de recenser les acteurs proposant des actions parentalités sur notre territoire ainsi que le type d'actions proposées. Madame Golf souligne notamment les nombreuses actions menées dans ce domaine par l'association Familles rurales.

En effet, il y a un manifestement des besoins dans le domaine de la parentalité (évoqués par les équipes éducatives – écoles, services enfance et petite enfance-, les services sociaux, les mairies ...) mais l'absence de coordination rend l'action/les actions dans ce domaine peu lisibles et ne garantit pas sa pertinence.

Concernant la possibilité d'avoir un montant budgétaire annuel, alloué à ce volet : après échange, la commission émet un avis défavorable.

Il est préférable de travailler avec les acteurs locaux, à minima les différents services enfance et petite enfance pour monter un projet répondant à des besoins clairement identifiés et une absence de réponse existante sur le territoire, à l'image du projet réaap 2018. La commission étudiera les futurs projets au cas par cas, comme cela a pu se faire jusqu'à ce jour.

3 Petite enfance – accueil collectif

3.1 Cosmetic Park – commune de Venneçy : crèche privée babilou

Madame Golf souligne le manque d'assistants maternels sur la commune de Venneçy → besoins potentiellement importants au regard des évolutions démographiques de la commune.

Madame Donnat précise le fait que cette crèche va s'implanter sur une zone de développement économique du territoire, soutenue par la CCF et qu'à ce titre, une forme de partenariat avec Babilou semble indispensable.

Compte tenu des évolutions annoncées par la Caf concernant les financements, et de l'impossibilité qui en résulte d'évaluer le reste à notre charge prévisionnel, je vous apporte comme demandé, des informations sur la CC des loges et leur partenariat avec la crèche privée de Fay-aux-Loges, pour permettre de mieux appréhender ce dossier.

Conversation téléphonique du 21 janvier, avec Madame Gros, coordinatrice petite enfance à la CC des Loges :

CC DES LOGES = territoire regroupant 20 communes et environ 41 000 habitants.

Au niveau des compétences petite enfance / enfance / jeunesse : la CC des loges a uniquement la compétence petite enfance (enfance et jeunesse restent pour l'heure des compétences communales)

La crèche privée de Fay-aux-Loges est une structure de 30 places d'accueil, ouverte 5 jours par semaine, de 7h30 à 19h30. Elle fonctionne depuis octobre 2012 et est gérée par l'entreprise People & baby.

La CC des loges réserve 10 berceaux chaque année, depuis l'ouverture de la structure, pour un coût annuel de 93 000 €, soit 9 300 € par an et par berceau.

En compensation, au travers du contrat enfance jeunesse, ils perçoivent une prestation de 18 000 € par an.

⇒ **Reste à charge annuel : 75 000 € pour la collectivité.**

Concernant l'activité :

- En 2017/2018, pour les 30 places de la structure, 38 familles différentes, bénéficiaires d'une place d'accueil dans la crèche,
- Pour les 10 berceaux réservés par la CC des Loges, ce sont au total 12 familles bénéficiaires, et environ 20 familles sur liste d'attente.

Concernant la question des critères d'attribution de places, il s'agit d'un point particulièrement épineux. En effet, les demandes sont nombreuses, pour un nombre de places limité, ce qui génère beaucoup d'insatisfactions au niveau des familles, demandant des comptes.

A noter que sur ce territoire, en complément, ils disposent de :

- 1 multi-accueil de 20 places, basé à Sandillon, ouvert 4 jours par semaine, de 8 à 18h
- 1 halte-garderie fixe de 20 places, ouverte 4 jours par semaine de 8h30 à 17h
- 1 halte-garderie itinérante de 20 places, « « « (tournant sur 3 communes)
- + ils vont prochainement reprendre en gestion directe une halte-garderie associative, basée à Châteauneuf/Loire

Au total de l'ensemble de ces structures, ce sont 160 familles du territoire qui bénéficient d'une solution de garde régulière et/ou occasionnelle, en structure d'accueil collectif.

3.2 Halte-garderie de Trainou

Les taux d'occupation qu'affiche la halte-garderie de Trainou, ont pour conséquence une activité très chargée pour l'équipe et un manque de temps pour l'ensemble des professionnelles.

Piste pour soulager l'équipe de Trainou : recruter un 4^{ème} agent sur le temps d'accueil de 9 à 17h, tant que les taux d'occupation restent aussi élevés

Nous avons déjà une personne qui intervient 2 heures par jour d'accueil, pour le temps de restauration. En convertissant ce poste en agent supplémentaires pour 8 heures, ce sont réellement + 6 heures par jour d'accueil. Estimation du surcoût : environ 9 800 € pour une année complète.

Si l'équipe passe à 4 professionnelles auprès des enfants, cela signifie que nous pouvons potentiellement passer à 20 places d'accueil et ainsi :

- Augmenter la capacité d'accueil et donc le service aux usagers (1 place supplémentaire d'accueil)
- Générer des recettes complémentaires :
 - o Si nous restons à un taux d'occupation de 90%
 - Recettes familles potentielles sur une année : environ 950 €
 - PSU : environ 2850 €
 - → soit un reste à charge de l'ordre de 6 000 € **avant** contrat enfance jeunesse

Demandes à traiter en conseil communautaire :

- **Recruter un agent supplémentaire – délai : dès que possible**
- **Faire une demande à la PMI d'augmentation de la capacité d'accueil de la halte-garderie**

Divers

Monsieur Joulin, élu sur la commune de St Lye la Forêt, signale un nombre conséquent de nouveaux inscrits à l'école de St Lye, arrivés en cours d'année. Vigilance sur la question des effectifs enfants de ce site vis à vis de la capacité d'accueil du bâtiment.

J'adresse ce jour un mail à l'association des joyeux lutins pour savoir si ces arrivées récentes ont généré une augmentation des effectifs enfants accueillis et faire le point sur l'adéquation entre les effectifs enfants et la capacité d'accueil de ce site.

FM – 29/01/2019